

# Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € : vous remboursez 24 mensualités de 84,20 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84 €.

## Lettre d'information

CRÉSERFI

# Le Groupe Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) accompagne les adhérents de l'UDSP33 dans tous leurs projets :



**Le prêt « Avantage partenariat »<sup>(1)</sup>**  
d'un montant de 2 000 € à partir de 1 %  
TAEG fixe remboursable en 24 mensualités.



**Projet immobilier**  
Accompagnement personnalisé sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



**Projet de regroupement de crédits**  
Accompagnement avec des solutions personnalisées pour être plus serein.



**Projet biens de consommation**  
Des financements sur-mesure pour réaliser tous vos projets : achat de votre prochaine voiture, petits travaux, dépenses diverses, etc.



UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
GIRONDE



☎ **05 57 81 40 80**  
(appel non surtaxé)  
**chabert@csf.fr**



Crédit  
Social des  
Fonctionnaires

Crésérfi  
Société de financement du CSF  
Cautions / Crédits

En savoir plus :  
**www.CSF.FR/UDSP33**



(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs sous le nom de CRÉSERFI. Le prêt est réservé aux agents de l'UDSP 33 adhérents cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. En cas de modification des conditions de prise en charge de l'adhésion et de la cotisation, les agents de l'UDSP 33 non adhérents cotisants du CSF pourront être amenés à s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Pour 1 emprunteur, TAEG fixe de 1% à 4,28% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. Exemple et conditions au 15 janvier 2022 et susceptibles de variation. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

• Pour les prêts immobiliers : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF après étude de leur situation financière et sous réserve d'acceptation des partenaires bancaires de CRÉSERFI. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : LA BANQUE POSTALE (SA au capital de 4 631 654 325 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Stévens - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; LCL (SA au capital de 2 037 713 591 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 19 Bd. des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° Orias 07 001 878 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))) ; CRÉDIT DU NORD (SA au capital de 890 263 248 € - Siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - Siège central : 59 Bd. Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° Orias 07 023 739 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))) ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SA au capital de 1 066 714 367,50 € - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Bd. Haussmann 75009 Paris - Orias n° 07 022 493 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))) ; CIC (SA au capital de 608 439 888 € - Siège social : 6 Av. de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° Orias 07 025 723 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))). Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

• Pour les prêts personnels : SEDEF (SNC au capital de 13 770 000 € - Siège social : 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS Évy - Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit sous le n° ORIAS 07 037 518 [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Sous réserve d'acceptation définitive du prêteur SEDEF après étude de la situation financière de l'emprunteur. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

• Pour le regroupement de crédits, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : BANQUE EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) ; CRÉDIT LIFT, marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 €) - RCS 542 097 522 - RCS Évy - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex ; BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE (SA au capital de 529 548 810 € - RCS Paris 542 097 902 - Orias n° 07 023 128) - Siège social : 1 bd Haussmann 75318 Paris Cedex 09 ; CFCAL Banque (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - Siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg ; CREATIS (SA au Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59 650 VILLENEUVE D'ASCO - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))) ; CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° Orias 08043988 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de prêt. CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, sont conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opérations de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de la Commission Européenne.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : DPO - Groupe CSF - 9, rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris, par mail à [DPO-Groupe-CSF@csf.fr](mailto:DPO-Groupe-CSF@csf.fr) ou sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) dans l'espace Mon Compte. Une copie d'un titre d'identité pourra être demandée. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.